

Notions d'Ethique

1° Introduction :

L'éthique s'apparente à la morale et vient du grec **ETHOS** qui signifie "**manière d'être ou de se comporter**".
L'éthique est en partie juridiquement contrôlée.

Pour cela existent des Lois dont la plus célèbre est la loi de Bioéthique de 2004

Mais il existe également des comités et des espaces de réflexion qui gèrent les différents pb d'éthique.

Ces lois de Bioéthique de 2004 ont principalement travaillé sur 2 sujets :

- **Personne et corps humain**
- **Procréation et embryologie**

=> Ne pas confondre éthique et déontologie médicale:

Car la déontologie médicale concerne les devoirs professionnels du médecin envers son malade et la société tandis que l'éthique est la morale et façon de se comporter et concerne l'individu lui-même.

2° CCNE = Comité consultatif national d'éthique :

Ce **CCNE** a été créé par décret du président de la république en 1983.

Le CCNE est - **national**

- **consultatif** = donne un avis mais cet avis est : - sans caractères contraignants
- une référence incontournable.

- **pluridisciplinaire** : composé de multiples membres, nommés par arrêté ministériel, ils sont **bénévoles** et ils sont issus d'horizons très variés : familles de philosophes, spirituels, médecins, scientifiques, juristes.

C'est la réunion de tous ces points de vue différents qui va permettre de donner des avis éclairés.

La saisine de ce comité se fait par les comités publiques ou certaines institutions de recherche.

Son job est de : - **donner des avis sur des problèmes d'éthique médicale** ces avis permettent de susciter des **reflexions** en médecine, biologie et santé et sont **publiquement diffusés**.

Exemples d'avis donnés par ce comité:

- 1993 : avis sur le transfert d'embryon d'un congélateur sur la mère après que le père soit décédé.
- Avis sur les greffes issus d'organes animaux sur l'homme.
- Avis sur la contraception chez les personnes handicapées mentales.
- En 2004, l'avis pour savoir s'il était judicieux de dépister tous les bébés de la mucoviscidose.

3° Les comités locaux :

- Existaient avant le CCNE.
- Les comités locaux gèrent les problèmes à un niveau local en ayant un **rôle de formation et d'information**.

4° Espaces de réflexion éthique :

- Créé par les lois de Bioéthique de 2004
- régionaux
- En lien avec les **CHU** avec tous les lieux de formation et de documentation sur l'éthique.
- Leur Job est de : - **participer à l'organisation de débats publics** pour promouvoir l'information et la consultation des citoyens sur les questions de bioéthique.
- **participer aux échanges interdisciplinaires** sur les questions d'éthiques.